

Ce site Web utilise les « cookies » (fichiers témoins). En surfant sur ce site Web, vous consentez à la transmission de tels fichiers à votre ordinateur.

[Cacher Plus d'informations](#)



## J'ai une plainte

### Qu'est-ce qu'une plainte ?

Avez-vous une plainte à exprimer à propos d'une prestation de services de Bruxelles Fiscalité? Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à notre service des plaintes.

Attention: La plainte peut uniquement porter sur la prestation de services de Bruxelles Fiscalité. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'une ou l'autre décision relative à votre dossier fiscal, vous pouvez introduire un recours auprès du Directeur général de Bruxelles Fiscalité.

### Vous avez une plainte?

N'hésitez pas à nous contacter :

- par e-mail: [klachten-plaintes.bf@sprb.brussels](mailto:klachten-plaintes.bf@sprb.brussels)
- par la poste:
  - Service public régional de Bruxelles Fiscalité Service des Plaintes
  - BP 12014
  - Bruxelles Gare du Nord
  - 1030 Bruxelles
- Par fax: T + 32 (0) 2 430 61 00

Attention: pour introduire votre plainte, vous avez un délai de 6 mois à partir du fait sur lequel se fonde la plainte.

## Contact

### Guichets

#### **Gare du Nord, étage 1,5**

Rue du Progrès 80  
1030 Bruxelles

T (0032) 02.430.60.60  
F (0032) 02.430.61.00  
[info.fiscalite@sprb.brussels](mailto:info.fiscalite@sprb.brussels)

#### **Heures d'ouverture**

Aujourd'hui ouvert de 09:00 jusque 11:45  
Demain fermé  
[Cliquer ici pour nos heures d'ouverture](#)

